

**Bureau du 22 janvier 2007**

**Décision n° B-2007-4901**

objet : **Fournitures d'épicerie - Lot n° 2 : fournitures de produits de pâtisserie - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4207 en date du 24 avril 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de fournitures d'épicerie - lot n° 2 : fournitures de produits de pâtisserie.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 1er décembre 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Les Fils de A. Doumenge, pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible de façon expresse trois fois une année, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC et maximum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les fournitures d'épicerie - lot n° 2 : fournitures de produits de pâtisserie et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Les Fils de A. Doumenge, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT, soit 5 980 € TTC et maximum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe n° 5 du restaurant communautaire - centre budgétaire 2890 - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement - compte 606 230 - centre de gestion 289 210 - ligne de gestion 017 678 concernant le self - centre de gestion 289 220 - ligne de gestion 017 677 concernant le restaurant officiel.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,